PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le lundi 7août 2023 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Stéphane Paré.

Assiste également à la séance Madame Isabelle Lessard, greffière trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2023
4. Lecture de la correspondance
   - 4.1 Résolution Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-volet entretien, année 2023
   - 4.2 Contrat de service, gestion des appels 9-1-1 avec CAUCA
   - 4.3 Demande de paiement no 11 – caserne incendie
   - 4.4 Débroussaillage Ancienne route 1 par Yvon Lachance
   - 4.5. Fauchage et débroussaillage Adam Vachon
   - 4.6. Inscription colloque de zone
   - 4.7. Divers :
     - Subvention députée un maximum de 30 000 $ PAVL-volet projets particuliers d'amélioration;
     - Mot de remerciement de l'Atelier de tissage pour le don (150 $);
     - Séance d'information SAAQ – Déneigement : diverses dispositions s'appliquent
5. Adoption projet de règlement 2023-07-288 relatif à la prévention des incendies
6. Suivi des dossiers
7. Période de questions
8. Étude et adoption des comptes
9. Compte-rendu des comités
10. Questions diverses
11. Levée de la séance

2023-08-4453 Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et que le point questions diverses demeure ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2023

ATTENDU QUE *tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence;*

2023-08-4454 *Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 4 juillet soit accepté.*

4. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

4.1 RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ENTRETIEN, ANNÉE 2023

ATTENDU QUE *le ministère des Transports a versé une compensation de 391 536$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;*

ATTENDU QUE *les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;*

ATTENDU QUE *la municipalité a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;*

2023-08-4455 ***EN CONSÉQUENCE,*** *sur une proposition du conseiller André Giguère, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et certifie que le maire et la directrice générale sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.*

4.2 CONTRAT DE SERVICE, GESTION DES APPELS 9-1-1 AVEC CAUCA

CONSIDÉRANT QUE *la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;*

2023-08-4456 ***EN CONSÉQUENCE, I****l est proposé par Stéphane Paré et résolu unanimement :*

- *De mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité;*

- *D'autoriser le maire, Guy Roy, et la directrice générale, Sylvie Mercier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans;*

- *De transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.*

4.3 DEMANDE DE PAIEMENT N° 11 – CASERNE INCENDIE AU MONTANT DE 271 984,56 $

***ATTENDU QUE** les travaux de la future caserne incendie sont en cours;*

***ATTENDU QUE** Groupe Excel a présenté une onzième demande de paiement au montant de 271 984,56 $ incluant les taxes applicables afin de payer les dépenses engendrées au mois de juillet ;*

2023-08-4457 ***EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Municipalité d'East Broughton de procéder au paiement de la demande de paiement n° 11 couvrant la période du 1er au 31 juillet 2023 au montant de 271 984,56 $ taxes incluses, à la suite de l'acceptation de cette demande par leur conseil municipal.*

4.4 DÉBROUSSAILLAGE ANCIENNE ROUTE 1 PAR M. YVON LACHANCE

2023-08-4458 *Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Yvon Lachance à procéder au débroussaillage sur l'Ancienne route Un, au prix de 55$/hre.*

4.5 DÉBROUSSAILLAGE PAR ADAM VACHON

2023-08-4459 *Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Adam Vachon de procéder au débroussaillage des fossés au taux suivant :*

- *Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds au taux 114,75 $/hre et débroussailleuse avec mat de 27 à 33 pieds au taux de 119,75 $/hre, taxes en sus.*

4.6 INSCRIPTION COLLOQUE DE ZONE 2023

2023-08-4460 *Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à participer au colloque de zone qui se tiendra jeudi 14 septembre 2023 au Manoir du Lac William, Saint-Ferdinand. Il est bien entendu que tous les frais inhérents à ce colloque seront défrayés par la municipalité.*

4.7 DIVERS

- **Aide financière accordée d'un maximum de 30 000 $ dans le cadre du PAVL-volet projets particuliers d'amélioration**

Le maire fait la lecture de la lettre reçue de la ministre Mme Geneviève Guilbault qui informe la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus qu'elle pourra bénéficier d'une aide financière maximale de 30 000 $ échelonnée sur trois années pour les travaux d'amélioration sur le 5e rang Nord, le 7e rang Sud et le 8e rang Sud.

- **Mot de remerciement de l'Atelier de tissage pour le don**

Le maire fait la lecture de la lettre de remerciement de l'Atelier de tissage pour le don reçu afin de maintenir l'atelier de tissage en fonction.

- **Séance d'information SAAQ – Déneigement : diverses dispositions s'appliquent**

Une séance d'information SAAQ sur diverses dispositions concernant les opérations de déneigement destinée aux propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds afin de les sensibiliser sur les thématiques de sécurité routière et de répondre aux questions se tiendra le 4 octobre 2023 par webinaires. Le prix pour les membres est gratuit et des non-membres est de 50$ plus taxes. La directrice générale et les employés de voirie assisteront à cette séance d'information.

5. ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 2023-07-288 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

***ATTENDU QU'** un avis de motion du projet de règlement 2023-07-288, amendant les règlements 2012-10-234 et 2012-10-235, règlement relatif à la prévention des incendies à risques faibles et élevés, a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus tenue le 4 juillet 2023;*

***ATTENDU QUE** les règlements 2012-10-234 et 2012-10-235 sont en vigueur depuis le 9 octobre 2012;*

***ATTENDU QU'**il y lieu d'abroger et de remplacer les règlements sur la prévention des incendies;*

***ATTENDU QUE** le projet de règlement a pour but de mettre à jour les normes afin de prévenir les pertes de vies humaines et les dommages matériels occasionnés par les incendies.*

2023-08-4461 ***EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu d'adopter le projet de règlement 2023-07-288 amendant les règlements 2012-10-234 et 2012-10-235.*

6. RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE LONGUEUR DE 1 KM DANS LE 8E RANG SUD

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par appel d'offres publiques pour la réalisation de travaux de pavage sur une distance d'un (1) kilomètre dans le 8e rang Sud;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été déposées incluant les taxes soit celle de Pavage Centre Sud du Québec Inc. au montant de 355 215,26$, Construction Abénakis Inc. au montant de 303 090,20, Pavage F.& F. Inc. au montant de 361 853,92$ et Pavage Sartigan Ltée au montant de 273 415,75$.

2023-08-4462 **EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Pavage Sartigan Ltée, au montant de 273 415,75 $, incluant les taxes pour les travaux d'asphaltage du 8e rang Sud sur une longueur de 1 kilomètre.

- **APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer des travaux d'asphaltage sur une distance d'un (1) kilomètre dans le 8e rang Sud et que la soumission retenue pour la réalisation des travaux est de 273 415,75$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution gouvernementale provenant de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est de 894 602$ et qu'à ce jour, le coût des travaux qui ont été réalisés est de 756 374$.

CONSIDÉRANT QUE le montant restant disponible ne peut combler la dépense des travaux d'asphaltage.

2023-08-4463 **EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers de s'approprier à même le surplus accumulé la différence du montant de la dépense.

7. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun suivi

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les citoyens à la période de questions.

9. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois de juillet 2023 :

Salaire du mois de juillet 2023	18 446,31 $

Comptes à payer

M2300060 et M2300061	*6 615,11 $*
C2300062 à C2300072	*156 547,23 $*
L2300067 à L2300078	*18 842,52 $*
P2300173 à P2300214	*237 977,12 $*

2023-08-4464 *Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.*

10. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

Aucune rencontre des comités a eu lieu.

11. QUESTIONS DIVERSES

- *FONDS DE DÉVELOPPEMENT*

Le conseiller M. Valmond Lessard demande si des documents ont été retracés concernant la création du Fonds de développement.

- *AUTORISATION POUR LA CASERNE*

Le conseiller M. Valmond Lessard demande qui a signé l'autorisation pour la construction de la caserne.

- *VENTE DU CAMION INTER 1991*

Le conseiller M. Stéphane Paré fait la remarque que lorsqu'il a été demandé aux conseillers s'ils étaient tous en accord avec la vente du camion.

M. le maire informe celui-ci ainsi que les membres du conseil qu'une résolution a été adopté lors de la séance du 7 novembre 2022 autorisant la vente.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-08-4465 *Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.*

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)	***(Signé)***
Guy Roy	*Isabelle Lessard*
Maire	*Greffière trésorière adjointe*

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter la dépense de la résolution suivante : 2023-08-4457, 4458, 4459, 4460, 4462, 4463 et 4464.